

La FGTB veut l'immunité pour les délégués syndicaux

Opération débroussaillage chez les partenaires sociaux. Les techniciens du Groupe des Dix se sont retrouvés lundi autour de la table pour évoquer certains dossiers qui alimenteront l'actualité sociale de la rentrée, à savoir l'écart salarial et la révision de la Loi Renault. Autant de dossiers inscrits à l'agenda de l'accord interprofessionnel.

Mais ces dossiers ne sont pas les seuls à alimenter les discussions entre patrons et syndicats. Hier, il ne s'agissait que d'une réunion technique. Les vrais débats vont débouler dans deux semaines. Avec deux gros sujets à l'agenda. D'un côté, la question des métiers en pénurie et des opportunités d'emploi. De l'autre, le gros sujet qui fâche: le droit de grève et plus précisément la révision du «gentlemen's agreement» qui lie actuellement les partenaires sociaux.

Pour rappel, ce gentlemen's agreement prévoit que les syndicats, en cas de grève, s'abstiennent de bloquer les entreprises. En contrepartie de quoi les patrons s'abstiennent, eux, de recourir aux tribunaux pour régler les conflits.

Oui, mais dans le contexte de tension sociale élevé, ce gentlemen's agreement est de plus en plus difficile à tenir. Sans compter la pression politique venue de la droite en Flandre (N-VA en tête), pour qui ce droit de grève doit être

solidement recadré.

Trois revendications

«Pas question pour nous de recadrage, il n'y a aucune raison de revenir sur le droit de grève», a encore affirmé hier le président de la FGTB, Robert Verteneuil, alors que le ministre de l'Emploi, Kris Peeters, a invité la semaine dernière par courrier les partenaires sociaux à rouvrir le dossier.

Le patron de la FGTB n'a pas vraiment l'intention d'assouplir sa position, surtout pas après que l'un de ses délégués d'Anvers ait été condamné pour avoir entravé la circulation lors de la manifestation du 24 juin 2016. «Cette condamnation, tombée vendredi dernier, ne va certainement pas nous calmer. C'est inacceptable et abject, nous allons étudier le dossier et réagir par la voie juridique», affirme le patron du syndicat socialiste.

Quant aux discussions entre partenaires sociaux, la FGTB compte y venir avec ses propositions. Elles sont au nombre de trois. «Nous voulons qu'il y ait des sanctions pour les employeurs ne respectant pas l'obligation d'information des travailleurs, nous voulons l'immunité pour les délégués syndicaux afin qu'ils ne puissent jamais être licenciés, et nous voulons une véritable représentation syndicale dans les PME», dit Verteneuil. **N.B.**